



## RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AU MÉRITE ECOLE 360

### • Éligibilité :

Ce dispositif s'adresse à des étudiants ou futurs étudiants de l'Ecole 360. L'Ecole 360 s'échelonne sur trois années. Les aides seront attribuées prioritairement à des candidats en première année, mais il est possible de déposer une demande pour une entrée en deuxième ou troisième année.

### • Critères d'attribution du D.F.E. aux étudiants

#### Les critères de sélection sont :

- le critère social après étude du dossier de demande par la commission interne à l'établissement,
- la motivation du candidat et l'adéquation de son projet professionnel avec le master de l'établissement,
- l'excellence du candidat est également retenue après étude du dossier, telle qu'elle ressort de son parcours universitaire et/ou scolaire antérieur.

### • Calendrier et procédure

Les candidats doivent envoyer par e-mail une lettre de motivation, un CV et la copie de leur dossier de candidature au plus tard le 31 mai 2019 pour la première session et au plus tard le 23 août 2019 pour la deuxième session au directeur délégué au déploiement stratégique et au responsable pédagogique aux adresses respectives suivantes :

***aurelie.carette@univ-catholille.fr***  
***carole.blaringhem@univ-catholille.fr***

Une commission interne se réunira la première quinzaine de juin et la première quinzaine de septembre sous la présidence du directeur de l'Ecole 360 ou son représentant pour sélectionner les dossiers et attribuer les bourses.

***Résultats : le 14 juin (1ère session)***  
***et le 13 septembre (2ème session)***

### • Montant et modalités de versement

Le montant de la bourse au mérite varie suivant le dossier, il est plafonné à 2000 €.

- La bourse est attribuée par chèque aux étudiants lauréats après leur inscription dans l'établissement.



LES FACULTÉS  
DE L'UNIVERSITÉ  
CATHOLIQUE DE LILLE